Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 015-211502547-20261123-DE_056_2026-DE

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Mauriac
VEYRIERES - Commune

Séance du vendredi 20 novembre 2026

Délibération N° DE_056_2026

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
9	9	9
Date de la convocation : 16/11/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt novembre deux mille vingt-six, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Salle du Conseil), sous la présidence de Monsieur Sébastien RAYNAUD.

Présents : Sébastien RAYNAUD, Valérie CARLES, Nicolas LACHAZE, Chantal MOMMALIER, Julien MOMMALIER, Stéphanie CUEILLE, Quentin DELPRAT, Gaétan MIECAZE, Laura GAILLARD
Représentés :
Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Madame Valérie CARLES est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACTUALISATION DES TARIFS ET DU REGLEMENT DE LA SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr Sébastien RAYNAUD, Maire de la commune.
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le règlement intérieur de la salle polyvalente en vigueur,
Considérant la rénovation globale de la salle polyvalente de la commune.

Après avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- - De fixer la grille tarifaire de la salle polyvalente comme suit :

1. Grille des tarifs :

Bénéficiaires	Tarif journée en semaine	Tarif week-end (Samedi et dimanche)
Habitants de la commune	***50 € / jour***	***150 €*** **+ 50 € / jour supplémentaire**
Associations locales	**Gratuit**	

2. Cautions et Garanties :

- **Invariables toute l'année**
- **Dépôt de garantie (Dégradations) : *500 €***

Envoyé en préfecture le 23/11/2026
Reçu en préfecture le 23/11/2026
Publié le
ID : 015-211502547-20261123-DE_056_2026-DE

3. Exécutoire :

Monsieur le Maire est chargé de la notification de la présente délibération, de son affichage et de la signature des contrats de location afférents.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Monsieur Sébastien RAYNAUD
Président de séance

Madame Valérie CARLES
Secrétaire de séance